

Nom Classe :

.....

.....

.....



Q.F. :

Demande de bourse Du tarif de la scolarité 2022 - 2023

Renseignements concernant la famille

Nom – Prénom du père :

Date et lieu de naissance :

Profession du père :

Adresse :

.....

Adresse mail :

Téléphones :

N° CAF :

Nom – Prénom de la mère :

Date et lieu de naissance :

Profession de la mère :

Adresse (*si différente*) :

.....

Téléphones :

Situation de famille : marié célibataire divorcé autre à préciser

Nombre d'enfants à charge :

112 bd Barry – 13013 Marseille - Tél. 04 91 06 62 60 - Fax 04 91 06 03 08

Dossier remis le



Marseille le 10.01.2022

Note : note explicative sur l'attribution des bourses

Chers Parents,

Ci-dessous quelques explications complémentaires concernant les modalités d'attribution des bourses scolaires. Ces réductions accordées sont à la charge exclusive de l'établissement et sont prises sur des fonds propres.

Afin de satisfaire au mieux votre demande notre établissement présente des dossiers d'aide auprès d'organismes tiers. (Mairie, rectorat, autre, ...)

En cas d'acceptation de votre dossier, ces sommes seront bien entendu versées exclusivement à l'établissement. A ce titre le programme national initié par le FSJU intitulé Latalmid permet d'accorder exceptionnellement des bourses supplémentaires pour un nombre limité d'enfants, sélectionnés par le FSJU National seul.

Ce dispositif est destiné uniquement à des familles en profondes difficultés financières, couplées à des complications sociales.

Notre établissement a souhaité que la commission de bourse soit composée de membres indépendants et professionnels (assistante sociale) qui prennent en compte les difficultés financières et sociales de la famille tout en respectant la confidentialité.

En tout état de cause, l'ensemble des bourses qui seront attribuées, sont réparties sur un budget prédéfini, limité et voté en Conseil d'Administration chaque année en fonction des possibilités financières de l'Etablissement qui accorde **les bourses sur ses fonds propres**.

Seuls les dossiers COMPLETS seront traités et devront être remis avant le 25.02.2022.

Au-delà, aucune bourse ne pourra plus être accordée en dehors des réductions prévues pour tous, liées au nombre d'enfants inscrits dans l'établissement mais non liées aux critères sociaux ou financiers de la famille.

- Aucune bourse ne peut être octroyée pour les frais de cantine.
- Les bourses pour d'autres enfants inscrits dans d'autres établissements ne sont pas automatiques et sont étudiées en commission de bourse.

Les critères pouvant être retenus pour l'octroi d'une bourse sont les suivants au nombre de 5 :

- Social : parent isolé, handicap, autre enfant à charge.
- Familial : divorce, pension à charge.
- Financier : endettement important, revenus faibles, minima sociaux, chômage.
- Circonstancier : maladie, accident.
- Fratries pour des enfants inscrits dans d'autres établissements.

Ces critères peuvent se cumuler. Chaque critère est pondéré entre 1 et 15 %. Le taux de réduction total ne peut, quelles que soient les circonstances excéder **35 % de réduction du montant des frais d'écolage uniquement.**

Votre tarif vous sera communiqué dans la 1^{ère} quinzaine de juillet au plus tard.

Nous vous prions d'agréer, Chers Parents, nos salutations distinguées.

La Direction

Critères pour l'octroi d'une bourse

	Documents à fournir	montants
<u>Social</u> : parent isolé, handicap, autre enfant à charge	Attestation CAF, cotorep, avis d'imposition,...€
<u>Familial</u> : divorce, pension à charge	Livret de famille, avis d'imposition, jugement garde d'enfants€
<u>Financier</u> : endettement important, revenus faibles, minima sociaux, chômage	2 derniers bulletins salaire (père, mère), attestations CAF, chômage, minima sociaux, surendettement Banque de France ; avis d'imposition.€
<u>Circonstanciel</u> : maladie, accident	Attestation sécurité sociale, indemnités journalières€
Enfants inscrits dans d'autres établissements	Certificat inscription mentionnant le montant de la scolarité pour les enfants inscrits dans d'autres écoles juives ainsi que la grille tarifaire de l'établissement.€

- LOGEMENT

LOCATAIRE PROPRIETAIRE échéance mensuelle :
montant mensuel des charges :

- AUTRES REMARQUES SUR VOTRE SITUATION :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

→ **Montant mensuel proposé par la famille : par enfant**
Scolarité, sécurité et cantine comprises.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) :

Atteste sur l'honneur que tous les renseignements portés sur la demande de bourse et toutes les pièces fournies à l'appui sont conformes, sincères et véritables.

Je m'engage à informer la commission de bourse de toute modification qui interviendrait dans ma situation.

Marseille le

Signature :

- DECISION DE LA COMMISSION DE BOURSE

.....
.....
.....

montant de la scolarité :

.....
.....
.....

PHOTOCOPIES des documents à fournir selon votre situation : **(aucune photocopie ne sera faite par le secrétariat)**

- LIVRET DE FAMILLE
- DERNIER AVIS IMPOSITION
- 2 derniers bulletins de salaire
- ATTESTATION PAIEMENT CHOMAGE
- ATTESTATION PAIEMENT CAF avec quotient familial
- QUITTANCE DE LOYER (pour les locataires) ou AVIS TAXE HABITATION (pour les propriétaires)
- Facture des frais de scolarité des enfants inscrits dans d'autres écoles.
- Procuration signée (classe de 6^{ème})

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Les dossiers incomplets ne seront pas traités et systématiquement retournés➤ Les dossiers remis hors délais ne seront pas acceptés |
|---|